

REUNION DU LUNDI 07 FEVRIER 2011 à 20H

Etaient présents : Sylvain MARIE –Gérard BOURG – Jeanne GONCALVES –Thérèse GUILLARD – Mauricette HENRI – Xavier DUCY – Cyril REMEUR / Absents : Philippe BECQUEMENT – Marie – Christine DEROCHE-REHEL – Pierrette LAVAL – Jacques AUBER.

Site Internet : Monsieur le Maire dit que l'ordre du jour sera modifié dans son déroulement et commencera par le site Internet afin de libérer Me MANSIRE venue présenter les modifications demandées lors du dernier conseil : page d'accueil avec le panneau de limitation d'entrée de bourg qui sera changé, il restera à finaliser la liste des entreprises sur la commune, ajouter le plan de randonnée, une photo de l'intérieur de la salle des fêtes. Le site devrait être fonctionnel fin mars, début avril.

Convention d'entretien des bâtiments scolaires avec l'INTERCOM : la convention est révisée au 01 janvier 2010. Un forfait de 50 heures sur la base de 17.00€ l'heure soit un remboursement annuel à hauteur de 850.00€ payable par Blangy – Pont-l'Évêque Intercom pour les travaux effectués par l'agent d'entretien du Torquesne sur les bâtiments et terrains scolaires. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Toujours dans le cadre scolaire, Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion aura lieu le 14 février prochain avec le Sous-Préfet, l'inspection académique, les représentants de parents d'élèves les enseignants afin de mener une réflexion relative à l'accueil des élèves sur les territoires avec pour priorité les secteurs de Beaumont en Auge, Reux, Saint Etienne la Thillaye, Le Torquesne, Clarbec, ST Hymer .

D.G.E. 2011 : Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de la Préfecture concernant la fusion de la DGE (Dotation Globale d'Équipement) et la DDR (Dotation de Développement Rural) en une dotation unique intitulée DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). La liste des collectivités éligibles à cette nouvelle dotation sera communiquée par le ministère courant février. Dans l'éventualité de cette dotation, Monsieur le Maire soumet au conseil les devis établis par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour la réfection de plusieurs tronçons de voirie : VC N°3 dite de St Hymer à Lisieux – VC 304 dite de la Corne aux chiens –VC 109 dite des Champs aux Prêtres – VC 4 dite du Gardin Bourges (à 2 endroits). Le Conseil, Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'inscrire le montant des travaux au budget 2011 soit 60 525. € HT. (montant prévisionnel – un appel d'offres sera fait).

P.L.U. : aménagement de deux lotissements : terrain HOUDARD, herbage de l'Église et terrain LEVASSEUR le Bourg. Afin d'être en conformité avec le SCOT Nord Pays d'Auge, il apparaissait nécessaire de devoir procéder à une révision simplifiée du P.L.U. afin d'aménager les sorties sur la RD 264 qui posaient problème (notamment pour le lotissement Houdard). Entre-temps, la demande de CU déposée par M. LEVASEUR a reçu un avis favorable des services de l'État (création de 8 lots à bâtir), il semble donc que la sortie sur la RD264 ne soit plus un problème... Dans cette optique, il sera demandé à M. HOUDARD de présenter une nouvelle C.U. affaire à suivre...

Questions diverses :

Entretien des voiries communales : suite à des remarques concernant l'entretien insuffisant de certaines voiries (feuilles, trous dans la chaussée) la commission se réunira prochainement pour redéfinir le travail de l'agent d'entretien (planning).

Stationnement gênant : il est signalé que des véhicules stationnent en permanence au bord de la route devant la propriété POTZEHA (la croix de pierre) et rendent la circulation dangereuse (pas de visibilité pour les véhicules sortant des propriétés voisines. Un courrier sera adressé aux locataires.

Eglise : mademoiselle Simone ne souhaite plus s'en occuper et demande à être déchargée de l'ouverture et fermeture journalière de l'église...pas de solution envisagée dans l'immédiat, l'église pourrait rester fermée en dehors des cérémonies.

Restauration du tableau : le projet sera mis en délibération à la prochaine réunion du conseil.

Tombes à restaurer : le conseil donne son accord sur les devis et le dossier sera envoyé à l'Association pour la Protection du Patrimoine Funéraire dans le Calvados représentée par Mme LUCHAIRE.

Le Maire

Sylvain MARIE